

D'autres traductions

Livre numérique nativement accessible et livre adapté

PAR LAETITIA CASTILLAN ET CAROLINE CHABAUD

18 % de la population française a un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %, et 26 % un handicap au sens large, dont 451 010 enfants et adolescents scolarisés qui sont empêchés de lire du fait d'un handicap, mais seulement 8 % des titres existent dans un format adapté. Le livre numérique nativement accessible lutte contre ce qui constitue une vraie « famine littéraire ». Et l'entrée en vigueur de la directive (UE) 2019/882 du 17 avril 2019 impliquant la généralisation de sa production induit un autre rapport aux mots et aux images. Hélas, elle ne s'applique pour le moment ni aux BD ni aux titres pour la jeunesse. Quant au livre adapté, il offre d'autres services et ne doit pas s'effacer devant le format ePub3.



↑ Caroline Chabaud et Sandrine-Marie Simon, *Mon herbier tactile*, Mes mains en or, 2021, illustrations tactiles, texte en braille.

LES PUBLICS EMPÊCHÉS DE LIRE

Les personnes confrontées à des difficultés d'accès aux livres sont généralement regroupées sous l'appellation « publics empêchés de lire », qui englobe une pluralité d'entraves, dont l'évocation qui suit n'est pas exhaustive.

Une personne peut ne pas pouvoir se rendre physiquement à la médiathèque ou dans une librairie pour faire l'acquisition d'un livre, parce que le bâtis ne répond pas aux normes, par exemple.

Une personne n'est pas en mesure de tenir un livre dans ses mains ou d'en tourner les pages, parce qu'elle présente des troubles moteurs.

Une personne non-voyante ne peut pas lire le texte.

Une personne présentant un trouble du développement intellectuel ne parvient pas à comprendre et traiter les informations contenues dans le texte, par exemple.

Les bénéficiaires de la généralisation de la production de livre numérique nativement accessible dans le cadre de la directive « accessibilité » européenne sont ces publics empêchés par une ou plusieurs déficiences motrices, physiques, sensorielles, mentales, cognitives, psychiques.

À titre d'exemple, en France, plus de 5 000 enfants et adolescents scolarisés – et plus de 1,7 million de personnes en tout – présentent un trouble des fonctions visuelles rendant complexe voire impossible l'accès à l'information visuelle : un texte en noir, tel que présenté dans un livre ordinaire, leur est alors inaccessible. Pour eux, l'accès au livre et à la lecture n'est possible que par le biais d'autres formats tels que des versions en gros caractères, des versions en braille papier/numérique ou des ressources audios.

Sont aussi bénéficiaires toutes les personnes présentant une incapacité liée à l'âge ou toute autre limitation des performances du corps humain, permanente ou temporaire.

« L'EXCEPTION HANDICAP » AU DROIT D'AUTEUR

Si pendant longtemps, les personnes empêchées de lire se heurtaient à des problèmes juridiques dans l'accès aux ouvrages, des mesures ont été prises.

En France, la loi DAVDSI du 1^{er} août 2006 et le décret du 19 décembre 2008 permettent aux associations habilitées d'adapter librement, sans payer de droits, les documents et de disposer des fichiers sources fournis par les éditeurs. La plateforme Platon, tiers de confiance, gérée par la BnF, permet aux associations habilitées de formuler des demandes de fichiers que les éditeurs ont ensuite obligation de déposer sur cette même plateforme. Plus récemment, la loi LCAP (n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine) est venue renforcer et préciser les droits en matière d'accès aux contenus et d'adaptation.

Les adaptations réalisées par les associations habilitées varient en fonction des besoins spécifiques des personnes auxquelles elles se destinent, par exemple : du braille papier et/ou numérique, des fichiers audio (par exemple Daisy), du « facile à lire et à comprendre » (FALC), du langage des signes français, etc.

Les autrices

Laetitia Castellan est chercheuse en psychologie associée au laboratoire CLLE, université Toulouse-Jean Jaurès.

Caroline Chabaud est directrice et fondatrice de la maison d'édition Mes mains en or, spécialisée dans les livres adaptés pour les publics empêchés de lire.



Caroline Chabaud et Sandrine-Marie Simon, *Mon herbier tactile*, Mes mains en or, 2021, illustrations tactiles, texte en braille.

Directive (UE) 2019/882 sur l'accessibilité

« La demande de produits et services accessibles est forte et il est prévu que le nombre de personnes handicapées augmente considérablement. Un environnement dans lequel les produits et les services sont plus accessibles permet de créer une société plus inclusive et facilite l'autonomie des personnes handicapées. Dans ce contexte, il convient de garder à l'esprit que la prévalence du handicap dans l'Union est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. »

« Nativement accessible » : le point de vue de Laurette Uzan, responsable de la médiathèque Valentin Haüy

« Selon une étude menée en 2021, 93 % de nos usagers empêchés de lire n'ont jamais ouvert un ePub. Pourquoi, en pleine "famine de livre", ne se ruent-ils pas sur l'offre relativement accessible et quasi illimitée de l'Apple Store ?

C'est qu'il n'est pas si aisé de passer aux écosystèmes grand public. 42 % des interrogés ne sont pas informatisés. 72 % des jeunes DYS, pourtant digital natives, ne peuvent pas chercher seuls un livre. Il faut 100 h à une personne aveugle technophile pour savoir utiliser un iPhone.

La Directive constitue une chance historique pour les personnes handicapées. Elle marquera le début d'un chantier de longue haleine, visant à étendre progressivement la part des publics capables d'en bénéficier.

Cessons donc d'opposer "exception handicap" et édition commerciale. Pour l'heure, l'écrasante majorité des personnes handicapées n'ont aucun accès à l'écrit. Les forces combinées des acteurs commerciaux et spécialisés, appuyées par une politique publique volontaire, ne seraient pas de trop pour dépasser enfin cet état de fait désastreux. »

LE LIVRE NUMÉRIQUE NATIVEMENT ACCESSIBLE

Aujourd'hui le constat d'une « famine littéraire » pour tous les « empêchés de lire » appelle à repenser globalement le modèle de l'accessibilité. Et il se nourrit énormément d'espoir sur le livre numérique nativement accessible, support potentiel d'un immense changement ouvrant sur une « conception universelle » ou « conception pour tous ». Il s'agit par là d'adopter de nouvelles normes et de concevoir des produits utilisables par un large panel d'utilisateurs incluant profils variés et situations variées.

Le format ePub3, la référence internationale

Le format ePub3, qui est déjà celui de la plupart des ouvrages numériques commercialisés, s'impose pour la production et la diffusion de livres nativement accessibles. Ce format, via lequel l'utilisateur lambda lit sur tablette et écrans, présente aussi des caractéristiques permettant de paramétrer l'affichage et l'accès : en changeant les contrastes et les tailles des éléments ou en utilisant sa synthèse vocale pour que le texte soit oralisé. L'ePub3 est aussi compatible avec les outils d'assistance tels que, par exemple, un lecteur d'écran.

Outre son caractère inclusif, ce livre numérique nativement accessible peut être diffusé à grande échelle, d'une part parce qu'il s'adresse à un public varié (et donc nombreux), et d'autre part, car les canaux de diffusion du numérique ont une portée d'atteinte largement supérieure à celle du papier.

Pour autant, l'obligation de produire des livres numériques nativement accessibles s'accompagne de nombreuses craintes, et pour cause : de nombreux changements sont à prévoir pour l'ensemble des acteurs du livre.

Acquérir, accepter d'autres réflexes

La palette des automatismes et savoir-faire à développer est étendue, citons quelques cas de figure.

Les auteurs et les illustrateurs devront au moment de la création avoir en tête certains éléments déterminants dans la création d'un fichier accessible : concevoir une illustration mais aussi sa description textuelle.



Anne-Sophie Baumann et l'équipe du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse, *Les petits explorateurs tactiles au Muséum*, Les doigts qui rêvent, 2020. Sélectionné en 2022 par la section française de l'IBBY (International Board on Books for Young people) pour figurer dans le catalogue Outstanding Books for Young People with Disabilities.

Les éditeurs devront repenser leur chaîne de fabrication des livres numériques et faire monter en compétences leurs salariés sur les questions relatives à l'accessibilité.

Les bibliothèques devront revoir leurs modes de prêt et/ou acquérir des outils informatiques permettant la lecture des livres numériques.

Si l'obligation de production de livres numériques nativement accessibles constitue une avancée majeure, force est de constater qu'à ce jour, de nombreuses exemptions viennent diminuer les catégories de livres concernées par cette obligation. Ainsi trois motifs d'exemption sont listés dans le cadre de la directive :

Exemption 1 : livres numériques édités par des micro-entreprises,

Exemption 2 : livres numériques dont la mise en accessibilité implique une modification fondamentale,

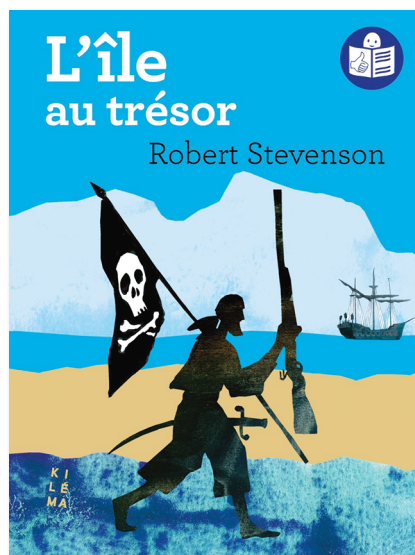
Exemption 3 : livres numériques dont la mise en accessibilité implique une charge disproportionnée.

Si le premier motif d'exemption peut clairement être établi, un flou important subsiste quant à l'opérationnalisation des deux autres motifs d'exemptions. Prenons l'exemption 2 dont le critère est « des changements significatifs apportés aux livres numériques pour répondre à la directive, qui entraîneraient une modification fondamentale de la nature de l'ouvrage ». À l'heure actuelle, il semble que les bandes dessinées, les livres pour enfants et les livres d'art soient exemptés à ce titre avec pour argument que la mise en accessibilité de ces ouvrages implique une dénaturation de l'ouvrage initial du fait de l'importance des contenus imagés, photos, illustrations, etc. Ces critères doivent être impérativement éclaircis car il demeure à ce jour une place à la subjectivité encore trop importante.

Aujourd'hui le constat d'une « famine littéraire » pour tous ces « empêchés de lire » appelle à repenser globalement le modèle de l'accessibilité.



Robert Louis Stevenson, *L'île au trésor*, traduit par un collectif, illustré par Olivier Fontvieille, éditions Kiléma, 2022.
Le picto Facile à lire et à comprendre (FALC) indique des ouvrages adaptés pour les personnes en situation de handicap mental.



Il a une grande cicatrice sur la joue
à cause d'un coup de sabre.
Un sabre est une épée un peu courbée.
Ses cheveux noirs sont attachés en une queue-de-cheval.
Le vieux martin ressemble à un pirate.

8

LAETITIA CASTILLAN
CAROLINE CHABAUD

LE LIVRE ADAPTÉ

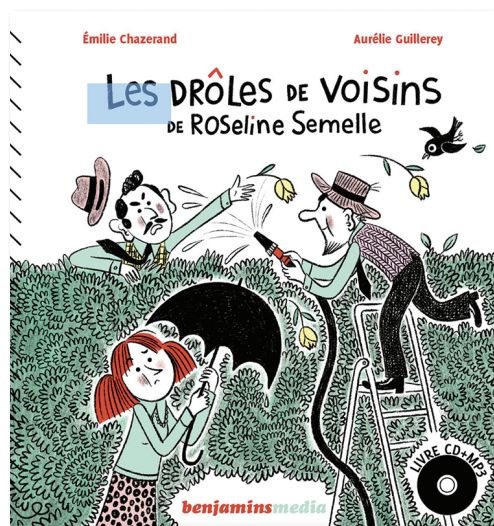
Outre les exemptions pour lesquelles il restera le seul moyen pour une personne ayant des besoins spécifiques d'accéder au contenu, le livre adapté ne doit pas être relégué au rang de suppléant du livre numérique nativement accessible. Il est utopique de penser que ce format pourra satisfaire l'ensemble des besoins des lecteurs.

Un premier argument renvoie au fait que, par nature, ce format exclut les personnes qui ne disposent pas d'outils numériques par choix ou par contraintes financières, et celles ne disposant pas des connaissances techniques minimales pour un usage efficient. Par ailleurs, rappelons que le livre numérique ne représente que 10 % du chiffre d'affaires total des éditeurs. Malgré son utilisation grandissante, le livre papier reste le format le plus répandu.

L'édition adaptée renvoie à la production d'ouvrages spécifiquement conçus pour répondre aux besoins et caractéristiques d'un groupe d'utilisateurs identifié. Elle se fonde sur des connaissances scientifiques et une expertise des besoins particuliers des publics pour lesquels elle s'engage. Considérons l'exemple des enfants non-voyants.

Ces enfants bénéficieront, bien sûr, de la mise à disposition du livre numérique nativement accessible (à la condition qu'ils soient équipés d'outils informatiques et qu'ils maîtrisent leur fonctionnement). Pour autant, ces livres ne couvriront pas l'ensemble de leurs besoins en matière d'accès au livre et à la lecture. L'importance d'une sensibilisation au livre, via le livre tactile — et ce dès le plus jeune âge — joue un rôle déterminant dans l'appétence pour la lecture, la compréhension de leur environnement et du monde mais également les relations interpersonnelles.

Avec l'entrée dans le système scolaire, le livre en braille papier permettra à ces enfants de comprendre les notions d'orthographe, de grammaire,



↑
Émilie Chazerand, ill. Aurélie Guillerey, Natacha Fabry (lu par), *Les drôles de voisins* de Roseline Semelle, livre avec 1 CD audio, Benjamin media, 2022.
Sélectionné en 2022 par la section française de l'IBBY, voir https://cnlij.bnf.fr/fr/ibby_france

de conjugaison... Si peu à peu, le livre numérique doit prendre une place de plus en plus grande, le livre papier braille restera souvent préféré. Aussi, si le format ePub3 permet l'oralisation des contenus textuels via un lecteur d'écran, de nombreuses études pointent la large préférence chez les enfants non-voyants pour l'oralisation des textes par voix humaine.

FORMAT NUMÉRIQUE NATIVEMENT ACCESSIBLE ET ADAPTÉ : UNE COMPLÉMENTARITÉ

Le livre numérique nativement accessible offre des possibilités immenses en matière d'accès pour tous : paramétrage personnalisé, compatibilité avec les outils d'assistance, etc. Pour autant, si les discours laissent parfois à penser qu'il constitue une solution miracle aux difficultés d'accès aux livres que rencontrent les publics empêchés de lire, il est important de nuancer ce discours. La production de livres numériques nativement accessibles ne permettra pas de répondre à l'ensemble des besoins des publics empêchés de lire, particulièrement ceux des enfants. Les livres adaptés apportent une réponse à un besoin plus spécifique complémentaire à celle du livre numérique nativement accessible. Les maisons d'édition spécialisées dans l'édition adaptée bénéficient d'une expertise forte concernant l'évaluation des besoins des publics auxquels elles destinent leurs ouvrages. La mise à disposition d'une offre, la plus variée possible, constitue une véritable avancée vers une accessibilité du livre pour tous. ♦

Pour aller plus loin

<https://mesmainsenor.com>

<https://www.sne.fr/numerique-2/ressources-pour-la-production-de-livres-nativement-accessibles/>

<https://www.editeurs-atypiques.com>

« Tant à partager. Le Pôle Sourds de la médiathèque de La Canopée-La Fontaine »

Sophie Bobet, responsable de la médiathèque de la Canopée-La Fontaine, entretien avec Claudine Hervouët, La RLPE 313, juin 2020